ACADÉMIE FRANÇAISE.

SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Barcelle barre (Levert grant).

DU JEUDI 11 NOVEMBRE 1875.

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

PRIX DE POÉSIE POUR 1875.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix de poésie à décerner en 1875 :

${\it Living stone.}$

Le prix a été décerné à la pièce de vers inscrite sous le n° 106, portant pour épigraphe :

Peregi quod potui.
(Epitaphe de Léonard de Vinci.)

I Marie - nia Bourge, & Olie, Drive

dont l'auteur est M. Émile Guiard.

Des mentions honorables sont accordées: A la pièce de vers inscrite sous le n° 82, avec cette épigraphe:

Odi profanum vulgus, et arceo...

Et à la pièce de vers inscrite sous le n° 105, avec cette épigraphe :

Quelle que soit la valeur des découvertes que j'ai faites, celle que je considère comme la plus précieuse est d'avoir constaté le grand nombre d'excellentes gens qu'il y a sur la terre (Livingstone).

dont l'auteur est M. Stephen Liégeard.

PRIX MONTYON

DESTINES AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie a décerné:

Deux prix de deux mille francs chacun:

- A Annette Daumont, veuve Breuil, à Clermont-Ferrand.
 Puy-de-Dôme;
- A Sébastien-Casimir Basque, à Avignon, Vaucluse.

Quatre médailles de mille francs chacune :

- A Anne Coupeau, à Mayenne, Mayenne;
- A Marie-Magdeleine FLEURY, à la Tronche, Isère;
- A Marie Galy, à Foix, Ariége;
- A Marie-Louise Bouvat, à Die, Drôme.

Quinze médailles de cinq cents francs chacune:

A Xavier MARTIN, à Bône, Algérie;

eson in hese

21-gir My 1 Page 12

v-visitalov v

PRIX MONTYON

DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES AUX MOEURS.

L'Académie française a décerné quatre prix de deux mille francs chacun:

A M. Maurice Croiser, professeur au lycée de Montpellier, pour son ouvrage intitulé: des Idées morales dans l'éloquence politique de Démosthène, 1 vol. in-8.

A M. Gaston Feugère, professeur au lycée Charlemagne, pour son ouvrage intitulé : Érasme; étude sur sa vie et

ses ouvrages, 1 vol. in-8.

A M. le vicomte d'Haussonville, député à l'Assemblée nationale, pour son ouvrage intitulé: les Établissements pénitentiaires en France et aux colonies, 1 vol. in-8.

A M^{me} Colomb, pour son ouvrage intitulé: la Fille de Carilès, 1 vol. in-8.

Quatre prix de quinze cents francs chacun:

A M. René Vallery-Radot, pour son ouvrage intitulé:

Journal d'un volontaire d'un an au 10° de ligne, 1 vol. in-12.

A M. Stahl, pour son ouvrage intitulé: Histoire d'un ane et de deux jeunes filles, 1 vol. in-8.

A M. Albéric Second, pour son ouvrage intitulé: les Demoiselles du Ronçay, 1 vol. in-12. A M. Matabon, pour un recueil de poésies, intitulé: Après la journée, 1 vol. in-12.

Deux prix de douze cents francs chacun:

- A M. Deltour, inspecteur de l'Académie de Paris, pour son ouvrage intitulé: Principes de composition et de style, 1 vol. in-12.
- A M. Gustave Merlet, professeur au lycée Louis-le-Grand, pour son ouvrage intitulé: Origines de la littérature française du IXe au XVIIe siècle, 2 vol. in-12.

PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

L'Académie a décerné le grand prix de la fondation Gobert à M. Casimir Gaillardin, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, pour son ouvrage intitulé: Histoire du règne de Louis XIV, 4 vol. in 8°.

L'Académie a décidé que le second prix de la même fondation serait décerné à M. de Lescure, pour son ouvrage intitulé: *Henri IV*, 1 vol. gr. in-8°.

PRIX BORDIN.

Le prix spécial de trois mille francs, fondé par feu M. Bordin, pour l'encouragement de la haute littérature, a été décerné à M. Gustave Desnoiresterres, pour son ouvrage intitulé:

Voltaire et la société française au XVIIIe siècle, 6 vol. in-8°.

PRIX LAMBERT.

L'Académie a décidé que la récompense honorifique fondée par feu M. Lambert serait décernée à M. Éman Martin.

PRIX DE TRADUCTION

FONDĖ PAR FEU M. LANGLOIS.

Le prix de la fondation Langlois a été partagé entre M. Pessonneaux, professeur au lycée Henri IV, pour sa traduction en prose du *Théâtre complet d'Euripide*, 2 vol. in-8°;

Et M. Gustave de Wailly, pour sa traduction en vers des Quatre premiers livres de l'Énéide, 1 vol. in-8°.

PRIX HALPHEN.

Le prix triennal de quinze cents francs, fondé par feu M. Ach.-Edm. Alphen, pour l'auteur de l'ouvrage que l'Académie jugera à la fois le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral, est attribué à M. H. Tivier, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, pour son ouvrage intitulé: Histoire de la littérature dramatique en France depuis ses origines jusqu'au Cid, 1 vol. in-8°.

PRIX GUIZOT.

Le prix triennal de trois mille francs, fondé par M. Guizor, et destiné à récompenser le meilleur ouvrage, publié, soit sur l'une des grandes époques de la littérature française depuis sa naissance jusqu'à nos jours, soit sur la vie et les œuvres des grands écrivains français, prosateurs ou poëtes, philosophes, historiens, orateurs ou critiques érudits, est décerné pour la première fois à M. Léon Gautier, pour son travail sur la Chanson de Roland.

PRIX THÉROUANNE.

L'Académie a décidé que le prix de la fondation Thé-ROUANNE, pour l'encouragement des travaux historiques, serait décerné, avec une somme de deux mille francs, à M. Fustel de Coulanges, pour la première partie de l'Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, 1 vol. in-8°.

L'Académie accorde deux médailles de mille francs chacune :

A. M. Charles Yriarte, pour son ouvrage intitulé: la Vie d'un patricien de Venise au XVI° siècle, 1 vol. in-8°.

Et à M. Petit de Julleville, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, pour son ouvrage intitulé: Histoire de la Grèce sous la domination romaine, 1 vol. in-8°.

PRIX MARCELIN GUÉRIN.

Ce prix, selon les intentions du fondateur, est destiné à récompenser les livres et écrits qui se seraient récemment produits en histoire, en éloquence et dans tous les genres de littérature et qui paraîtraient les plus propres à honorer la France, à relever parmi nous les idées, les mœurs et les caractères, et à ramener notre société aux principes les plus salutaires pour l'avenir.

L'Académie a décerné

Un prix de deux mille francs à M. Eugène Loudux, pour son ouvrage intitulé : les Précurseurs de la révolution, 1 vol. in-8°.

Deux prix de quinze cents francs chacun:

A.M. Ferdinand Delaunay, pour les deux ouvrages înti-

tulés: Moines et Sibylles dans l'antiquité judéo-grecque, 1 vol. in-8°; et Philon d'Alexandrie, 1 vol. in-8°;

Et à M. Albert Du Boys, pour son ouvrage intitulé: Histoire du droit criminel de la France, depuis le XVI jusqu'au XVII siècle, comparé avec celui de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre, 2 vol. in-8°.

PRIX DE JOUY.

Ce prix, aux termes du testament de la fondatrice, doit être décerné, tous les deux ans, à un ouvrage, soit d'observation, soit d'imagination, soit de critique, et ayant pour objet l'étude des mœurs actuelles.

Le prix de la fondation de Jouy a été décerné, pour la première fois cette année, à M. Alphonse Daudet, pour son ouvrage intitulé: Fromont jeune et Risler aîné, mœurs parisiennes, 1 vol. in-12.

PRIX FONDÉ EN 1873

Par un membre de l'Académie, pour être décerné dans l'intérêt des lettres.

L'Académie, décernant ce prix pour la première fois cette année, a attribué une somme de deux mille francs à M. Alphonse Karr, et une somme de quinze cents francs à M. Henry Monnier.